

1^{er} Blitz des 3 étangs

Règlement intérieur

Article 1 Organisation

Le club d'échecs Fianchetto du roi, représenté par Christophe DONCHEZ, organise le 1^{er} Blitz des Trois Étangs dimanche 17 mai 2026. Ce tournoi est homologué FIDE sous le numéro 71365.

La compétition se déroule au Centre Culturel, 17 rue Alsace-Lorraine, 29140 Rosporden.

Pour tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement, les règles de la FFE et de la FIDE dans leur dernière version s'appliqueront.

Article 2 Horaires et cadences

Le tournoi comporte 13 rondes à la cadence 5 mn +3s.

Horaires : Pointage de 9h à 9h 45

Ronde 1 : 10h 00

Ronde 2 : 10h 25

Ronde 3 : 10h 50

Ronde 4 : 11h 15

Ronde 5 : 11h 40

Ronde 6 : 12h 05

Ronde 7 : 13h 30

Ronde 8 : 13h 55

Ronde 9 : 14h 20

Ronde 10 : 14h 45

Ronde 11 : 15h 10

Ronde 12 : 15h 35

Ronde 13 : 16h 00

Remise des prix et pot convivial vers 16h 45.

Article 3 : Arbitres

L'arbitre principale est Françoise LEFEUVRE, AFO1, licence J52814.

Article 4 : Tarif et modalités d'inscription

Le tournoi est ouvert à tout joueur ou joueuse licencié.e A ou B auprès de la FFE ou d'une autre fédération de la FIDE. Les inscriptions se font auprès de l'organisateur de préférence par Hello Asso sur la page <https://www.helloasso.com/associations/fianchetto-du-roi/evenements/blitz-des-3-etangs-2026>

Le montant des droits est de 10€ à partir de la catégorie U18 et de 5€ pour les jeunes, jusqu'à la catégorie U16 incluse.

Article 5 : Appariements, départages, absences, forfaits

5.1 Appariements

Les appariements se font au système suisse accéléré Soft Haley, à l'aide du logiciel Sharly Chess dans sa version la plus récente.

Conformément à la Charte des Arbitres incluse dans le Livre de l'Arbitre (version de février 2026 p 9 B article 4), si un joueur ou une joueuse ne possède un classement Blitz Fide, c'est l'Elo Fide standard du joueur qui sera utilisé pour les appariements. En l'absence de tout classement Fide, c'est l'Elo fédéral qui sera utilisé.

Les résultats seront communiqués à la FFE pour le classement Elo à l'issue du tournoi.

5.2 Départages

Les départages sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le cumulatif et la performance.

En accord avec les article C07.10 et C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées et les calculs de performance impliquant des joueurs et joueuses sans classement officiel est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Papi.

5.3 Absences et Forfaits

Les joueurs doivent avertir l'arbitre et l'organisateur de leur absence à une ronde si celle-ci est prévisible. En cas d'imprévu, contacter l'arbitre au 06 99 53 31 79 ou l'organisateur au 07 70 01 13 30.

Dans le cas contraire, tout retard est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement, en cas de circonstance exceptionnelle.

En cas de deux forfaits consécutifs ou non, le/la joueur.se sera considéré.e comme ayant abandonné le tournoi.

Article 6 : Déroulement

La licence B est suffisante pour toutes les catégories. Les joueurs non licenciés seront affiliés à la FFE à l'issue de la compétition.

Les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pendant toute la compétition. En particulier la partie sera perdue au deuxième coup illégal d'un joueur. L'article B3 (renvoyant à l'article A5) s'applique pendant toute la durée de la compétition. Une version papier peut être consultée à la table d'arbitrage.

Seuls l'arbitre et l'organisateur sont autorisés à circuler dans la salle après le lancement de chaque ronde, sauf problème médical urgent ou cas de force majeure.

Les joueurs qui terminent leur partie font enregistrer le résultat par un arbitre ou sur la tablette mise à disposition. Ils devront ensuite quitter la zone de jeu après avoir rangé les pièces sur l'échiquier. Aucune analyse ne peut avoir lieu dans la zone de jeu.

A la fin de chaque ronde les résultats seront affichés ou projetés. Il appartient aux joueurs de vérifier l'enregistrement correct de leur score et d'en demander la correction en cas d'erreur.

Aucune correction ne sera effectuée avant la fin de la compétition si deux rondes ont eu lieu entre l'erreur d'enregistrement et la ronde en cours. La rectification se fera alors à l'issue de la dernière ronde, pour le calcul des Elo lors de la transmission à la FFE.

Article 7 Nulle par accord mutuel.

Le résultat d'une partie ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Par conséquent, aucune proposition de nulle ne peut intervenir avant que 10 coups au moins aient été joués.

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) apparaît, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera la position.

Article 8 Prix

Les prix ne sont pas cumulables. Ils sont attribués à la place et par catégorie. Par défaut c'est le prix le plus important qui sera attribué.

La liste des prix et leur montant seront affichés dans la salle durant a première moitié du tournoi.

Article 9 Droit à l'image et aux médias

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisateur et le club à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître

les enfants inscrits. S'ils s'y opposent, ils doivent en informer l'organisateur par écrit au plus tard la veille de la ronde. Ceci s'applique également aux joueu-r.ses majeure-s

Au vu de la prolifération des moyens d'enregistrement, le club et l'organisateur ne peuvent être tenus responsables de photos, vidéos ou tout autre enregistrement fait par des personnes n'appartenant pas à l'équipe d'organisation ni de leur publication ou utilisation.

Article 10 : Encadrement des mineurs

Les accompagnants de façon générale sont chargés de l'encadrement des joueurs qu'ils engagent, sur le site de la compétition et en dehors des locaux. Les joueurs qui ne respectent pas les consignes de sécurité et de discipline peuvent être exclus de la compétition, idem pour les accompagnants. La responsabilité de l'organisateur se limite au temps de chaque partie.

Article 11 : Rappels

Les joueurs s'engagent à respecter la charte des joueurs et joueuses d'échecs et le Code de l'Éthique de la FFE.

Un comportement et une tenue correcte sont de rigueur.

En cours de partie, un joueur n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui, à l'exception des appareils à usage médical. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie, de même que les montres. Il est également conseillé de désactiver les alarmes. Ils peuvent aussi être déposés éteints sous la responsabilité du propriétaire dans la consigne prévue au niveau de la table d'arbitrage. Le non-respect de cette règle entraîne systématiquement la perte de la partie.

L'aire de jeu comprend la zone de jeu (lieu où se déroulent les parties), les toilettes et l'espace boisson. Le joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu).

Article 12 Contrôle anti-dopage

En application du Code du Sport, toute inscription dans ce tournoi vaut acceptation d'un contrôle anti-dopage s'il est demandé.

Article 13

Tous les participants et spectateurs s'engagent à respecter le présent règlement et les consignes sanitaires indiquées par les autorités compétentes.

Rosporden, le 17/05/2026

L'organisateur

Christophe DONCHEZ

L'arbitre principale

Françoise LEFEUVRE